

# Commission des droits de l'homme

Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.-37<sup>ème</sup> session

## Intervention de Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

Monsieur le Président,

L'année 1979 avait sonné le glas de régimes sanguinaires en Ouganda, en Guinée Equatoriale et en République centrafricaine et la communauté internationale plaçait alors de grands espoirs dans les nouveaux régimes.

En Ouganda, on pouvait penser que la population ne connaîtrait plus la terreur imposée depuis 1971 par Idi Amin Dada. Malheureusement, cet espoir a été déçu, et la population ougandaise se meurt. Entre le 21 et le 25 mai 1984, l'armée ougandaise a massacré 200 personnes. Déjà, à la fin d'avril, la situation était telle qu'il n'était plus possible de circuler dans le pays. L'armée ougandaise n'hésite pas à massacrer tous les civils qu'elle trouve sur son chemin quand elle ne parvient pas à débusquer des guérilleros. Le plus étrange est que le Gouvernement ougandais a admis que son armée était d'une certaine manière responsable des massacres. On peut se demander si un gouvernement mérite encore ce nom quand il n'est pas en mesure de faire entendre raison à son armée. Si les autorités ougandaises actuelles, après cinq ans, ne sont pas capables de gouverner le pays, elles doivent se démettre.

Monsieur le Président,

La situation est différente en Guinée équatoriale, où le président Macias Nguema a été renversé en 1979 par son neveu, Obiang Nguema. L'appareil répressif de l'armée n'a pas été modifié et le terrorisme d'Etat et l'anarchie se poursuivent. La population souffre toujours de la misère et l'aide internationale est confisquée par l'oligarchie. Après cinq ans, le seul changement évident a consisté dans l'institutionnalisation de l'état d'exception. Le président de la République a droit de vie et de mort sur les citoyens et peut agir en toute impunité. Le 20 mai dernier, il a fait emprisonner 35 personnes, qui restent détenues sans être officiellement inculpées. On estime qu'au minimum 60 000 habitants de la Guinée équatoriale se sont réfugiés au Gabon et 30 000 en République du Cameroun. Beaucoup de personnes se sont également réfugiées en Espagne.

Monsieur le Président,

Plusieurs organisations non gouvernementales ont déjà évoqué la situation des droits de l'homme au Soudan. Le traité d'Addis-Abeba, qui en 1972 a mis fin à 15 ans de guerre civile, stipule que les provinces de Bahr-el-Ghazal, d'Equatoria et de Haut-Nil, jouiront d'une certaine autonomie politique et administrative. Or il semble que le président du Soudan viole ces accords. Il convient donc que la communauté internationale insiste auprès du gouvernement soudanais pour qu'il respecte les particularités de certaines régions du pays afin de préserver l'unité nationale et éviter de nouveaux massacres.

En tant qu'Africain, je suis particulièrement sensible au fait que l'Afrique est le continent qui compte le plus de réfugiés venus de tel ou tel pays et les violations des droits de l'homme dans ce pays. La communauté internationale considère d'une certaine manière les réfugiés comme s'il s'agissait « d'objets volants non identifiés ». Or le phénomène des réfugiés n'a malheureusement rien d'illusoire et il faudrait enquêter sur ses causes.

Monsieur le Président,

On ne peut passer sous silence, en particulier, le drame des réfugiés guatémaltèques. Le 30 avril dernier, 200 soldats guatémaltèques et un certain nombre de civils ont attaqué un campement de réfugiés guatémaltèques au Mexique. Six personnes ont été exécutées, dont une femme enceinte et un enfant de cinq ans. Cette agression est doublement inadmissible, car les réfugiés sont des individus particulièrement vulnérables et un tel acte va à l'encontre des règles les plus élémentaires du droit international. Tant que les autorités d'un pays resteront obsédées par la sécurité nationale, on assistera à des violations systématiques des droits de l'homme, et les peuples de nombreux pays du tiers monde, qui subissent le terrorisme d'Etat, continueront à être massacrés, expulsés de leur territoire et privés de leurs droits les plus fondamentaux.

Merci beaucoup pour votre attention

(1) Voir Compte rendu analytique de la 23<sup>ème</sup> Séance tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 21 août 1984 à 16 heures